



GUIDE IGF À L'INTENTION DES GOUVERNEMENTS : GÉRER L'ACTIVITÉ MINIÈRE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE

Afin d'aller plus loin dans la direction indiquée par le Cadre directif pour l'exploitation minière (MPF), les États membres de l'IGF ont détecté le besoin d'une orientation plus concrète sur la gestion des questions clés relatives à l'exploitation minière et au développement durable. Pour répondre à cela, le Secrétariat de l'IGF développera, sur une base annuelle, des documents d'orientation fondés sur et améliorant l'orientation prévue dans le MPF, afin d'aider les pays membres dans leur mise en œuvre du Cadre. Guide IGF à l'intention des gouvernements : gérer l'activité minière artisanale et à petite échelle est le premier rapport de cette série, et cette note d'information présente un résumé de ce document. Elle a été préparée par Alec Crawford (IGF).

L'activité minière artisanale et à petite échelle est un secteur complexe et diversifié dans une grande partie du monde en développement. Elle comprend les mineurs individuels informels qui cherchent un moyen de subsistance et les petites entreprises minières réglementaires qui produisent des minéraux à petite échelle, de manière responsable. Pour de nombreux pays, l'ASM est à la fois une source importante de moyens de subsistance et une source de dégradation environnementale. Il y a un besoin urgent d'améliorer la qualité de vie des mineurs qui travaillent en dehors des systèmes légaux et économiques officiels, et de renforcer la contribution du secteur au développement durable.

QUEL EST L'OBJECTIF DE CE DOCUMENT ?

Ce document d'orientation présente un processus graduel, étape par étape pour les gouvernements sur la façon de développer, mettre en œuvre et contrôler une Stratégie de gestion de l'ASM efficace. Cette orientation comprend des étapes sur la façon d'assurer un développement et une mise en œuvre efficaces et inclusifs de la stratégie, ainsi qu'une gestion efficace de l'ensemble du processus.

À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Ce document est destiné aux gouvernements des pays en développement où est pratiquée l'activité minière artisanale et à petite échelle. Cette orientation peut être intéressante pour les gouvernements à différents niveaux : national, régional et local.

COMMENT DEVEZ-VOUS L'UTILISER ?

Le document est divisé en trois phases : la mise en route, l'élaboration d'une Stratégie de gestion de l'ASM et la mise en œuvre de cette Stratégie de gestion de l'ASM.

QUI A DÉVELOPPÉ CETTE ORIENTATION ?

RCS Global et l'IGF ont développé le document *Guide IGF à l'intention des gouvernements: gérer l'activité minière artisanale et à petite échelle*, avec la participation des parties prenantes lors de plusieurs réunions internationales durant les deux années passées. .



INTERGOVERNMENTAL FORUM
on Mining, Minerals, Metals and
Sustainable Development



PHASE 1 : DÉMARRAGE

OBJECTIF :

S'assurer d'un développement et d'une mise en œuvre efficaces d'une Stratégie de gestion nationale de l'ASM.

ÉTAPES :

1.1 FORMER UN GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ASM

Dans cette première étape du processus, le gouvernement doit constituer/ instituer un groupe interne qui sera chargé du développement de la Stratégie de gestion de l'ASM. Ce groupe de travail sur l'ASM devrait être composé de représentants des ministères, départements et organismes gouvernementaux qui sont pertinents pour la gestion du secteur ASM. Ils peuvent provenir du secteur minier, de la finance, de l'environnement, du secteur agricole, de la planification, de l'eau et ou du travail. Le groupe de travail dirigera et coordonnera la Stratégie de gestion de l'ASM du gouvernement, et le gouvernement devra veiller à ce que le groupe dispose des ressources, des capacités et du soutien politique nécessaires pour cette tâche.

1.2 METTRE EN PLACE UN FORUM POUR ÉCHANGER AVEC LES PARTIES PRENANTES DE L'ASM

Un processus de consultation approfondi et continu, impliquant toutes les parties prenantes concernées, sera essentiel au développement et à la mise en œuvre d'une stratégie légitime et de qualité pour la gestion de l'ASM. Ces réunions donneront aux parties prenantes l'occasion de discuter, de contester et d'éclairer les politiques et les décisions gouvernementales sur l'ASM. À cet effet, le groupe de travail de l'ASM doit former un forum pour le dialogue, en veillant à ce qu'il soit ouvert, transparent, paritaire, sensible aux conflits, et qu'il se réunisse régulièrement et fournisse des informations concrètes sur les politiques et les pratiques.

1.3 ANALYSER LE CONTEXTE DE L'ASM

Afin de développer une stratégie efficace pour la gestion de l'ASM, le gouvernement doit d'abord comprendre le contexte dans lequel cette stratégie sera élaborée et mise en œuvre. La recherche qui a pour but d'apporter cette analyse du contexte devrait inclure : une vue d'ensemble du secteur national de l'ASM, y compris son ampleur, sa situation géographique, son économie, ses

techniques et son impact ; une évaluation des capacités gouvernementales existantes et nécessaires pour gérer l'ASM ; une carte de la chaîne d'approvisionnement ; et une analyse de l'économie politique.

1.4 S'ENGAGER AVEC LES PARTENAIRES

Le gouvernement devra également se tourner vers des partenaires et des experts nationaux et internationaux potentiels qui pourraient avoir une expérience pertinente dans la gestion de l'ASM, et qui pourraient être en mesure de contribuer à la conception, au financement, à la mise en œuvre et au suivi de la Stratégie de gestion de l'ASM. Ces partenaires peuvent être des donateurs bilatéraux et des partenaires de développement, des acteurs du secteur privé, des entités financières, des entreprises en aval et des États voisins.

ACTIVITÉS :

Les activités à effectuer au cours de cette phase du processus peuvent être :

- La formation d'une équipe pour mener le travail
- Les recherches documentaires
- L'identification et la localisation des principales parties prenantes
- La prise de contact avec les partenaires potentiels

RÉSULTATS :

Un groupe de travail sur l'ASM

Une analyse du contexte de l'ASM

Une plate-forme, un plan et un processus pour le dialogue avec les parties prenantes de l'ASM





PHASE 2 : ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE GESTION DE L'ASM

OBJECTIF :

Élaborer une vision sur l'ASM et une Stratégie de gestion qui abordent les impacts négatifs et améliorent les effets positifs de tous les types d'ASM dans le pays.

ÉTAPES :

2.1 DÉVELOPPER UNE VISION SUR L'ASM

La première étape de l'élaboration d'une Stratégie de gestion de l'ASM consiste à établir une vision pour le secteur de l'ASM capable de soutenir à la fois le développement durable et les moyens de subsistance locaux. Pour le développement de cette vision, il faut que le gouvernement identifie les questions liées à l'ASM qui ont une importance particulière pour le pays ; il faut articuler les objectifs qui devraient être poursuivis par la Stratégie de gestion de l'ASM ; identifier les techniques d'ASM pratiquées dans le pays ; et classer ces techniques comme inacceptables, mauvaises ou positives. Cela permettra au gouvernement d'établir une vision qui imagine et anticipe ce à quoi le secteur national de l'ASM devrait ressembler dans l'avenir.

2.2 ORGANISER LE SECTEUR DE L'ASM EN SOUS-TYPES ET ÉTABLIR LES PRIORITÉS

Une fois la vision de l'ASM établie, le gouvernement devrait alors se pencher sur le secteur de l'ASM national et déterminer s'il peut être divisé en types d'opérations afin de refléter la diversité des opérations englobées sous le terme « ASM » (par exemple, par produit, par degré de mécanisation, par échelle, par type : alluvionnaires ou rocheux). Cela permettra d'élaborer des stratégies ASM qui répondent aux besoins et défis spécifiques des différentes techniques de l'ASM et de leurs parties-prenantes, plutôt que d'essayer d'imposer une stratégie globale sur un secteur hétérogène. Une fois identifiées, ces sous-catégories de l'ASM doivent être priorisées en fonction du degré auquel le gouvernement peut espérer traiter, réduire ou accroître les impacts de ce type d'ASM. À son tour, le gouvernement devra élaborer une Stratégie de gestion pour chacun de ces types d'ASM, et chacune de ces stratégies devra être composée d'une approche économique visant à explorer le potentiel économique du secteur de l'ASM, et d'une approche qui aborde les impacts de l'ASM en améliorant les pratiques.

2.3 DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE GESTION DE L'ASM

Pour élaborer une Stratégie de gestion de l'ASM, il faut choisir les instruments et les initiatives qui aideront le secteur de l'ASM à atteindre son potentiel économique, qui atténueront les effets négatifs et amélioreront les impacts positifs de chaque type d'exploitation d'ASM. Pour développer une approche économique pour chaque type d'opération d'ASM, le gouvernement choisira des instruments et des initiatives (à savoir les programmes à entreprendre, promouvoir ou faciliter) pour aider le secteur de l'ASM à atteindre son potentiel économique. Les décisions clés pour le développement de cette approche sont les suivantes : décider d'attribuer ou non des terres ou zones à l'ASM ; faciliter et encourager la participation à des initiatives de chaîne d'approvisionnement ; et fournir des services et une assistance technique aux opérations et aux travailleurs de l'ASM.

Le gouvernement doit également choisir les instruments et initiatives qu'il emploiera pour atténuer les effets négatifs et maximiser les impacts positifs de chaque type d'opération d'ASM. Cela pourrait inclure l'attribution de permis et la réglementation pour contrer les mauvaises pratiques ; la promotion de bonnes pratiques par le biais de l'éducation, de la démonstration et d'autres formes d'assistance ; ou une combinaison des deux. Cette approche aidera le secteur à s'éloigner des pratiques d'ASM inacceptables et mauvaises identifiées lors de l'élaboration de la vision de l'ASM, et à aller vers les bonnes pratiques qui protègent l'environnement, les droits de l'homme et les moyens de subsistance locaux.

2.4 PARACHEVER LA STRATÉGIE DE GESTION DE L'ASM

Pour parachever la Stratégie de gestion de l'ASM du gouvernement, les stratégies pour tous les types d'opérations d'ASM devront être consolidées et vérifiées afin de rester cohérentes ; car il est possible qu'en élaborant ces stratégies pour traiter tous les types d'ASM, des incohérences émergent, et devront donc être corrigées. Il faudra pour cela veiller à ce que les différents acteurs de l'ASM obtiennent les bons types de permis pour leur travail, et que les problématiques transfrontalières soient intégrées à la Stratégie de gestion.

ACTIVITÉS :

Les activités de la phase 2 comprennent les ateliers avec les parties prenantes et le développement de la stratégie.

RÉSULTATS :

Vision de l'ASM

Stratégie de gestion de l'ASM (par type et dans l'ensemble)



PHASE 3 : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE GESTION DE L'ASM

OBJECTIF :

Mettre en pratique la Stratégie de gestion de l'ASM et garantir son succès grâce à un suivi et une évaluation efficaces.

ÉTAPES :

3.1 PRÉPAREZ-VOUS À LA MISE EN ŒUVRE

Afin de mettre en pratique la stratégie de gestion de l'ASM, le gouvernement doit d'abord élaborer un plan de mise en œuvre. Ce plan devrait établir clairement qui sont les ministères responsables de la mise en œuvre et de quelles parties du plan sont-ils responsables, ainsi que le délai et le budget pour la réalisation de chaque tâche. Cela pourrait nécessiter tout d'abord le renforcement des capacités de l'équipe de mise en œuvre, ainsi qu'une éventuelle révision du cadre juridique régissant le secteur de l'ASM. En outre, le gouvernement devra concevoir des procédures et des systèmes d'enregistrement des détenteurs de permis ASM et mener des actions de sensibilisation auprès du public. Le gouvernement pourrait envisager l'activation de programmes pilotes afin de s'assurer que les problèmes sont identifiés et traités avant la mise en œuvre complète. Si les zones ASM sont nécessaires, celles-ci devraient être mis en place au cours de cette phase de préparation.

3.2 MISE EN ŒUVRE

Pour la mise en pratique de la Stratégie de gestion de l'ASM, l'équipe de mise en œuvre devra peut-être : établir un régime d'achat financé par l'État pour les minéraux provenant de la production ASM ; encourager la participation à des initiatives de chaîne d'approvisionnement ; réaliser des programmes d'éducation et de formation ; attribuer des permis, réglementer, surveiller et faire respecter ; procéder à des relocalisations économiques si nécessaires ; concevoir des procédures pour forcer les fermetures d'opérations ASM ; assurer le transport, l'eau, l'assainissement et les infrastructures de santé ; fournir des données ou des expertises géologiques ; permettre l'accès au crédit ou aux assurances ; fournir de l'électricité et des infrastructures connexes ; fournir des formations aux travailleurs et à leurs enfants ; assurer la sécurité ; fournir une expertise technique et fournir ou subventionner la vente de matériel ; subventionner les intrants dans l'exploitation minière et de transformation ; et parrainer des usines de transformation propres et des usines modèles.

3.3 SUIVI, ÉVALUATION ET AMÉLIORATION

Étant donné le nombre des parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du plan de gestion de l'ASM, un suivi efficace du plan est crucial. Le groupe de travail sur l'ASM devrait être responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de suivi et d'évaluation, et de l'examen régulier du plan pour le réviser si nécessaire.

ACTIVITÉS :

Les activités effectuées dans la phase 3 comprennent la planification, la mise en œuvre, la sensibilisation, les réunions avec les parties prenantes, et le suivi et l'évaluation.

RÉSULTATS :

Plan de mise en œuvre
Plan de suivi et d'évaluation

Pour plus d'informations, contacter
Secretariat@IGFMining.org
1100-220 avenue Laurier Ouest
Ottawa, Ontario
K1P 5Z9 Canada



IGFMining.org
@IGFMining

Secrétariat hébergé par



Secrétariat financé par



Orientation financé par

